
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Modification des installations de stockage
des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2
par Hydro-Québec, à Bécancour**

Dossier 3211-13-003

26 août 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec, à Bécancour, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
Le 25 février 2002	Dépôt de l'avis de projet par Hydro-Québec
Le 11 mars 2002	Transmission de la directive du ministre
Le 8 janvier 2004	Dépôt de l'étude d'impact par Hydro-Québec
Le 9 mars 2004	Dépôt par Hydro-Québec de l'Analyse de risques radiologiques
Le 26 avril 2004	Transmission des questions et commentaires sur l'étude d'impact
Le 7 mai 2004	Dépôt d'un addenda à l'étude d'impact par Hydro-Québec
Le 12 juillet 2004	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires sur l'étude d'impact
Le 25 août 2004	Dépôt d'un second addenda à l'étude d'impact par Hydro-Québec

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à modifier les installations de stockage des déchets radioactifs sur le site de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à Bécancour. Ces modifications comportent deux volets, soit l'agrandissement de l'aire de stockage à sec du combustible irradié (ASSCI) pour y accueillir quatre modules de plus que les seize autorisés en 1995 et l'aménagement d'une nouvelle aire de stockage, l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS). Les modifications aux aires de stockage sont nécessaires entre autres à cause de la réfection envisagée du réacteur nucléaire, qui générera des déchets de haute, moyenne et faible activité radiologique. La réfection de la centrale devrait permettre de poursuivre son exploitation jusqu'en 2035, alors que cette exploitation devait initialement se terminer en 2010.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de La Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction des politiques sur l'eau, Service des eaux industrielles;
- la Direction des politiques sur l'air, Service de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Service des lieux contaminés;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Service des matières résiduelles;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et expertises;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement électrique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Le complexe nucléaire de Gentilly, au cœur de son environnement, Évaluation des risques écotoxicologiques et toxicologiques*, Février 2003, 22 pages, préparé par Service d'analyse de risque QSAR inc.
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 – Caractérisation des sols et des eaux souterraines au site de la future installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) – Étude sectorielle*, G2-APR-3-0180-RAPP-002, Révision 1, 31 mars 2003, 29 pages et 3 annexes, préparé par Nove Environnement Inc.;
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 - Étude d'impact sur*

- l'environnement – Volume 1 : Rapport (chapitres 1 à 4), décembre 2003, pagination multiple;*
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 - Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Rapport (chapitres 5 à 12), décembre 2003, pagination multiple;*
 - HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 - Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Annexes, décembre 2003, pagination multiple;*
 - *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, Analyse des risques radiologiques, Rapport technique ISR TN-1115-2, version 2.0, février 2004, préparé par International Safety Research;*
 - HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses au ministère de l'Environnement du Québec, mai 2004, pagination multiple;*
 - HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses au ministère de l'Environnement du Québec, 2^e version, août 2004, pagination multiple.*

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 11 mars 2002. De plus, l'initiateur de projet s'est engagé à fournir des renseignements supplémentaires, notamment sur la gestion des eaux de ruissellement, les communications avec le public et les programmes de surveillance et de suivi. Ces renseignements seront déposés avant le début de l'audience publique, s'il y a lieu.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Renée Loiselle
 Chargée de projet
 Direction des évaluations environnementales
 Service des projets industriels et en milieu nordique